Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2018 Affichage : 06/06/2018

N° D'ORDRE : 2018-076

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers En exercice : 29

Présents: 21 SEANCE DU 4 JUIN 2018

Pouvoirs: 04
Excusés: 01
Absent: 01
Qui ont pris part
à la délibération: 25

Date de convocation : 29 mai 2018

Etaient présents: M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise – Mme ROURE Simone – M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELLI Marie-France – M. BLANC Romain (arrivé à 18h38) - M. LHOMME Bernard – M. KUHLMANN Jean – M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette – Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian – M. CHAMBELLAND Michel – Mme BALS Fabienne (arrivée à 18h40) - Mme PICHARD Laure – Mme MATHIVET Séverine - Mme ARGENTO Katia – M. PAPINIO Raoul - M. CORNU François - Mme LEVY Séveryn.

<u>Pouvoirs</u>: M. HOEHN Gérard à Mme MONTAGNE Françoise – Mme LABROUSSE Sylvie à M. VINCENT Gilles, Maire - M. GRAZIANI Frédéric à M. BALLESTER Alain – M. COIFFIER Bruno à M. CORNU François.

Absent: M. POUMAROUX Jean.

Excusés: Mme DEFAUX Catherine.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

03 - CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS - ANNEE 2018

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, comme chaque année, compte tenu des congés des agents, des nombreuses manifestations et de l'afflux d'une population touristique importante, il s'avère nécessaire de créer des emplois saisonniers afin d'assurer une gestion optimale de la voirie, des espaces verts et des festivités.

Pour l'été 2018, il convient d'arrêter le nombre d'agents saisonniers à 22 étant précisé que la rémunération afférente à ces emplois sera établie comme suit :

Adjoint technique (personnels techniques), 1^{er} échelon – IB de 347 à 407 / IM de 325 à 367.

Après avoir donné toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur la création de 22 postes d'emplois saisonniers et de dire que la dépense afférente est prévue au budget primitif.

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités ;
- VU la nécessité d'arrêter le nombre d'agents saisonniers à 22.

DECIDE A L'UNANIMITE

- De créer 22 postes d'emplois saisonniers.
- De dire que la dépense y relative est prévue au budget primitif.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 5 Juin 2018, pour extrait conforme.

Signé: Le Maire,

Gilles VINCENT